



No de résolution
ou annotation

Séance
ordinaire
4 août 2015

Procès-verbal de la séance **ORDINAIRE** tenue le **4 août à 19 heures 30** à l'Édifice municipal, salle du Conseil, sis au 1700, rue principale à Saint-Michel.

Sont présents :

Jean-Guy HAMELIN,	Maire;
Sylvain LAPLANTE,	Conseiller;
Gaston DULUDE,	Conseiller;
Normand BOYER,	Conseiller;
Catherine LEFEBVRE,	Conseillère;
Julien DULUDE,	Conseiller;

Absence motivée :

Sylvain LEMIEUX,	Conseiller;
------------------	-------------

Assistent également à la séance :

Daniel PRINCE,	Directeur général
Caroline PROVOST,	Secrétaire-trésorière adjointe
Romain TRUDEAU,	Inspecteur

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jean-Guy HAMELIN, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et aux citoyens présents, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

Il mentionne qu'il y aura ajournement de la séance au 11 août 2015, à 19h30 afin de permettre au conseil municipal de prendre des décisions sur l'ensemble des sujets inscrits à l'ordre du jour.

2015-08/211

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Gaston DULUDE**, appuyée par **Normand BOYER**, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** ce qui suit :

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté:

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION - ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 1. Adoption des procès-verbaux du 7 juillet 2015
4. CORRESPONDANCE
 1. Bureau du commissaire aux plaintes du ministère des affaires municipales
5. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
 1. Rapport de la direction générale
 2. Adoption des comptes du mois de juillet 2015
 3. Adoption - politique relative à la location des salles et autres actifs
 4. Adoption - règlement - nettoyage fossé rue Roy
 5. Avis de motion - Règlement - suivi budgétaire et délégation de pouvoir
 6. Gestion documentaire – Destruction de document
 7. Réclamation de dommages - 600, rue Des Merles
 8. Demande d'appui de la MRC - politique familiale municipale et/ou politique municipalité Amie des Aînés
 9. Adjudication - contrat de services professionnels / Refonte du site Web
 10. Acquisition - Équipements informatiques
 11. Acquisition - Équipements vidéo - salle du conseil et centre communautaire
 12. Embauche d'une secrétaire-réceptionniste - remplacement d'un congé de



No de résolution
ou annotation

maternité

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. Rapport d'activités du service - juillet 2015
2. Prévention incendie 2015 - Liste des immeubles
3. Cession des équipements de radiocommunication

8. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

1. Rapport d'activités du service - juillet 2015
2. Adjudication - contrat de pavage / Rue Dulude
3. Autorisation - achat de petits équipements
4. Autorisation de travaux - piste cyclable / Passage rue Guérin et Chemin du Golf - lot 5 650 875

9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

1. Rapport d'activités du service - juillet 2015
2. Demande de permis en vertu du PIIA - 1742-1744, rue de Martin - construction
3. Demande de permis en vertu du PIIA - 1730-1732, rue Principale - rénovation
4. Adoption du règlement no. 185-36
5. Demande de recommandation d'une servitude - 1134, ch. Petite-Côte - CPTAQ

10. LOISIRS ET CULTURE

1. Rapport d'activités du service - juillet 2015
2. Centre communautaire - contrat de pavage / façade de l'immeuble
3. Rapport annuel 2014 de la Bibliothèque municipale
4. Centre communautaire - achat d'équipements

11. POUR INFORMATION

1. Festival Saint-Michel
2. Travaux - centre communautaire
3. Travaux - réfection des rues Robert et Guy

12. PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 30 minutes)

13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU 11 AOÛT 2015

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux du 7 juillet 2015

Le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter aux procès-verbaux de l'assemblée publique de consultation et de la séance ordinaire du 7 juillet 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, appuyée par **Sylvain LAPLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter les procès-verbaux de l'assemblée publique de consultation et de la séance ordinaire du 7 juillet 2015, tels que rédigés.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Lettre du ministère des affaires municipales - plainte - achat de lampadaires

Les membres du conseil prennent connaissance d'une correspondance émise par le bureau du commissaire aux plaintes du Ministère des Affaires Municipales et Occupation du Territoire (MAMOT) datée du 8 juillet 2015, relatif à la fourniture de lampadaires à un promoteur privé.

Monsieur le maire fait une rétrospective du dossier en détaillant clairement les responsabilités de la ville et du promoteur dans ce dossier. Essentiellement, il s'agissait d'un échange de services de même valeur.

Il précise que la municipalité collabore entièrement avec le ministère afin de régulariser la situation et qu'une rencontre à cet effet est prévue prochainement.

2015-08/212



No de résolution
ou annotation

AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

Rapport de la direction générale

Le Maire accuse réception du rapport du mois de la direction générale.

Adoption - politique relative à la location des salles et autres actifs

Ajourné à la séance du 11 août 2015

2015-08/213

Adoption - règlement - nettoyage fossé rue Roy

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été déposé à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 7 avril 2015.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Gaston DULUDE**, appuyée par **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

Que ce conseil d'adopte avec dispense de lecture le règlement numéro 251 relatif au déroulement des séances du conseil afin de décréter une taxe spéciale suite aux travaux d'entretien dans le fossé de drainage de la rue Roy situé à Saint-Michel en ce qui concerne les lots 3 992 577, 3 992 110, 3 992 149, 3 992 148, 3 992 147, 3 992 145 et 3 992 146;

ADOPTÉE

Avis de motion - Règlement - suivi budgétaire et délégation de pouvoir

Je, Catherine LEFEBVRE, conseillère donne avis de motion, qu'à une prochaine séance du conseil, il sera déposé pour adoption avec dispense de lecture, un règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses et de passer des contrats;

2015-08/214

Gestion documentaire – Destruction de documents

Attendu que l'article 7 de la *Loi sur les archives*, oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

Attendu que l'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier;

Attendu que l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

Attendu que l'article 199 du Code municipal, stipule que le secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Normand BOYER**, appuyée par **Gaston DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'approuver la liste de destruction des archives préparée par Michel Pépin, de HB archivistes, s.e.n.c. et datée du 23 juillet 2015 et d'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder à la destruction de ces documents.

2015-08/215

Réclamation de dommages - 600, rue Des Merles

ATTENDU la réclamation du propriétaire du 600, rue Des Merles, le 3 mars 2015 relativement à des travaux d'égout.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Julien DULUDE**, appuyée par **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

Que ce conseil accepte la réclamation du propriétaire du 600, rue Des Merles et autorise le versement du dossier pour une somme de 1 732,61 \$ conditionnellement à



No de résolution
ou annotation

2015-08/216

la signature d'une quittance générale et finale.

Demande d'appui de la MRC - politique familiale municipale et/ou politique municipalité Amie des Aînés

Considérant que la municipalité souhaite se doter d'une Politique familiale municipale et/ou d'une politique Municipalité Amie Des Aînés et participer au processus régional issu de la MRC;

Considérant que le processus favorise notamment la mobilisation des acteurs du milieu, des familles et de la communauté tout entière afin de favoriser les partenariats, le renforcement des stratégies et des actions locales, la revitalisation d'une communauté, la valorisation de la MRC en tant que milieu de vie attrayant et agréable et le développement du sentiment d'appartenance, de solidarité et d'entraide... etc.

Considérant que les politiques familiales et des aînés ratissent large : loisir, culture, sécurité, aménagement du territoire, habitation, transport, vie communautaire, saines habitudes de vie, administration municipale, environnement, la communication, l'accueil des nouveaux résidents, l'accessibilité et la proximité des services, etc.

Considérant que le processus tiendra compte des politiques familiales et MADA des municipalités, de la politique culturelle, de la politique de développement social ainsi que des planifications stratégiques et des plans d'action des tables de concertation (Profil santé, Jardin Parenfant, Table Petite Enfance Périnatalité Jardin-du-Québec, Table jeunesse Jardin-du-Québec, Table des aînés Jardins-de-Napierville, etc.)

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, appuyée par **Julien DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

Que la municipalité appui la demande d'aide financière de la MRC Jardins-de-Napierville pour la réalisation d'une politique familiale municipale régionale et pour la réalisation d'une politique régionale Municipalité Amie Des Aînés et souhaite participer au processus en se dotant d'une Politique familiale municipale et/ou d'une politique Municipalité Amie Des Aînés.

De désigner Catherine LEFEBVRE à titre de responsable des questions familiales (RQF) et/ou Catherine LEFEBVRE à titre de responsable des questions relatives aux aînés (RQA).

ADOPTÉE

Adjudication - contrat de services professionnels / Refonte du site Web

Ajourné à la séance du 11 août 2015

2015-08/217

Acquisition - Équipements informatiques / Services des loisirs et Travaux publics.

Sur proposition de **Sylvain LAPLANTE**, appuyée par **Gaston DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

Que ce conseil autorise le secrétaire-trésorier à payer la facture de Protocole Technologies portant le numéro F15.110 datée du 24 juin 2015 pour l'acquisition de deux ordinateurs ainsi que le programme de Microsoft Office et le service d'initiation, au montant de 4 088,62 \$ (taxes exclues).

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2015 au fonds d'investissement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2015-08/218

Acquisition - Équipements vidéo - salle du conseil et centre communautaire

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, appuyée par **Sylvain LAPLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

Que ce conseil autorise le secrétaire-trésorier à payer la facture de Legault Audio Vidéo Illimitée portant le numéro 01-M338216-F datée du 6 juillet 2015 pour



No de résolution
ou annotation

l'acquisition de trois télévisions, divers accessoires et l'installation, au montant de 4 683,95 \$ (taxes exclues).

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2015 au fonds d'investissement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

Embauche d'une secrétaire-réceptionniste - remplacement d'un congé de maternité

Ajourné à la séance du 11 août 2015

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rapport d'activités du service - juillet 2015

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activité pour le mois de juillet 2015.

Prévention incendie 2015 - Liste des immeubles

Le conseil prend acte de la liste des immeubles visités par l'équipe de prévention incendie résidentielle jusqu'à présent.

Cession des équipements de radiocommunication

Considérant qu'en 1996, les municipalités de La Prairie, Delson, Saint-Constant, Saint-Rémi, Candiac, Sainte-Catherine, Napierville, Lacolle, Saint-Patrice-de-Sherrington, Saint-Michel, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Saint-Isidore, Saint-Jacques-le-Mineur, Saint-Bernard-de-Lacolle, Saint-Édouard et Saint-Philippe sont devenues propriétaires, chacune de 1/16 des équipements et installations de radiocommunication, tel que décrit à l'Annexe A, installés chez la compagnie Lafarge Canada à Saint-Constant et servant à leur service incendie;

Considérant qu'en mars 1998, une entité à but non lucratif au nom de « Entraide incendie Rive-Sud » a été créée pour présenter à Industrie Canada un seul répondant pour l'exploitation des licences de radiocommunication de ces installations et que, par résolution, la municipalité de Saint-Philippe avait été mandatée pour administrer les équipements et installations de radiocommunication ainsi que l'entité « Entraide incendie Rive-Sud »;

Considérant qu'au fil du temps, ces responsabilités ont été transférées sans résolution à l'intervenante (MRC des Jardins-de-Napierville) en excluant, par contre, l'assurance-responsabilité des installations, laquelle est toujours sous la responsabilité de la municipalité de Saint-Philippe;

Considérant qu'il y a eu signature en 2005, il y a eu signature d'un protocole d'entente appelé « Entente intermunicipale des Grandes-Seigneuries concernant l'entraide mutuelle en cas d'incendie et d'intervention d'urgence » lequel protocole autorise que les fréquences de radiocommunication disponibles dans l'entraide puissent être utilisées par toutes les municipalités faisant partie de ce protocole d'entraide. Ceci sans pour autant rendre invalides les dispositions concernant l'entité « Entraide incendie Rive-Sud » et les responsabilités et droits de propriété relativement aux installations de radiocommunication situées à la compagnie Lafarge;

Considérant que le schéma de couverture de risques a amené les services de sécurité incendie à faire un remaniement important dans les radiocommunications et que, par conséquent, les équipements et installations de radiocommunication situés à la compagnie Lafarge ne sont plus utilisés au quotidien par les services de sécurité incendie des cédants et ne sont donc plus primordiales pour ceux-ci;

Considérant que les cessionnaires veulent maintenir actifs ces équipements et installations de radiocommunication et qu'ils sont, par conséquent, intéressés à les récupérer pour continuer à procurer une fréquence de secours en cas de panne de la fréquence maîtresse pour le sud de l'Entraide des Grandes-Seigneuries;

2015-08/219



No de résolution
ou annotation

Considérant que ces équipements et installations datent de plusieurs années et ont une valeur actuelle totale approximative de 7 000\$;

Considérant que l'intervenante (MRC des Jardins-de-Napierville) n'a pas acquis la compétence pour administrer ces équipements et installations de radiocommunication ainsi que l'entité « Entraide incendie Rive-Sud ». Ceci sans pour autant rendre invalides toutes autres dispositions ou ententes concernant la gestion des communications des services d'incendie de la MRC des Jardins-de-Napierville;

Considérant que les cessionnaires sont intéressés à faire l'acquisition de la totalité de ces équipements et installations de radiocommunication et que la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur est intéressée à les administrer et prendre aussi charge de l'administration de l'entité « Entraide incendie Rive-Sud »;

Considérant que la ville de Delson a délégué sa compétence en sécurité incendie à la ville de Candiac et que la paroisse de Saint-Isidore a délégué sa compétence en sécurité incendie à la ville de Châteauguay;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Julien DULUDE**, appuyée par **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE la municipalité de Saint-Michel autorise le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer à titre d'intervenante l'entente de cession relativement à des équipements et installations de radiocommunication présents sur le site de Lafarge à Saint-Constant.

ADOPTÉE

TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

Rapport d'activités du service - juillet 2015

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activité pour le mois de juillet 2015.

Adjudication - contrat de pavage / Rue Dulude

CONSIDÉRANT que la Municipalité a lancé un appel d'offres sur invitation auprès de quatre soumissionnaires pour des travaux de pavage sur la rue Dulude;

CONSIDÉRANT que quatre soumissions ont été reçues; à savoir;

Les Pavages Ceka inc.	13 562,50 \$
Sintra inc.	15 122,22 \$
Les Pavages M.C.M. inc.	15 971,00 \$
Les Pavages Chenail inc.	17 317,50 \$

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Normand BOYER**, appuyée par **Sylvain LAPLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les soumissions et octroi le contrat de pavage de la rue Dulude à la société Les Pavages Céka inc, plus bas soumissionnaire conforme au montant de 13 562,50 \$ (taxes exclues).

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2015 au fonds des activités d'investissement suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

Autorisation - achat de petits équipements

Ajourné à la séance du 11 août 2015

2015-08/220



No de résolution
ou annotation

2015-08/221

Autorisation de travaux - piste cyclable / Passage rue Guérin et Chemin du Golf - lot 5 650 875

Sur proposition de **Sylvain LAPLANTE**, appuyée par **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise les travaux nécessaires pour la construction d'une piste cyclable entre la rue Guérin et le chemin du Golf (Triangle d'Or) pour une somme n'excédant pas 25 000,00 \$;

Que ce conseil autorise le secrétaire-trésorier à payer toutes factures reliées auxdits travaux à même les crédits votés pour l'exercice 2015 au fonds des activités d'investissement suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Rapport d'activités du service - juillet 2015

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activité pour le mois de juillet 2015.

2015-08/222

Demande de permis en vertu du PIIA - 1742-1744, rue de Martin - construction

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal de Saint-Michel prennent connaissance d'une demande (# 2015-07-0021) de PIIA pour le permis de construction (# 2015-07-165).

CONSIDÉRANT que la présente demande vise la construction d'une résidence bifamiliale d'un étage. Cette résidence sera érigée sur le lot 5 583 543, en zone CR-8 et portera les numéros civiques suivants : 1742 et 1744, rue de Martin.

CONSIDÉRANT:

- les objectifs et les critères d'évaluation du règlement «Plan d'implantation et d'intégration architecturale»;
- la forme architecturale de la résidence;
- la couleur et le style architectural des résidences voisines;
- la couleur du revêtement de la toiture et de la couleur du revêtement mural proposés;
- l'implantation projetée de la résidence;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Gaston DULUDE**, appuyée par **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande (#2015-07-0021) et autorise l'émission du permis de construction (# 2015-07-165) au 1742 et 1744, rue de Martin.

ADOPTÉE

2015-08/223

Demande de permis en vertu du PIIA - 1730-1732, rue Principale - rénovation

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal de Saint-Michel prennent connaissance d'une demande (# 2015-07-0023) de PIIA pour le permis de rénovation (# 2015-07-167);

CONSIDÉRANT que la présente demande vise le remplacement de la toiture en bardeaux d'asphalte du bâtiment et le remplacement et l'agrandissement de la porte du garage attaché. Cette propriété est située sur le lot 3 991 452, en zone CR-8 et porte les numéros civiques suivants : 1730 et 1732, rue Principale.



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT:

- les objectifs et les critères d'évaluation du règlement «Plan d'implantation et d'intégration architecturale»;
- la forme architecturale de la résidence;
- la couleur de la toiture actuelle et du revêtement mural;
- la couleur et le style architectural des résidences voisines;
- la couleur du revêtement de la toiture proposée;
- que la porte de garage actuelle est basse et que l'installation d'une porte de 2,5m (8 pieds) la rendra plus fonctionnelle;
- que le Conseil a déjà autorisé ce même choix de couleur de toiture pour une demande antérieure d'une résidence voisine;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, appuyée par **Sylvain LAPLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande (#2015-07-0023) et autorise l'émission du permis de rénovation (# 2015-07-167) au 1730 et 1732, rue Principale.

ADOPTÉE

2015-08/224

Adoption du règlement no. 185-36

Considérant que la Municipalité a reçu une demande de modification des usages autorisés à l'intérieur de la zone P-2;

Considérant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Vu l'avis de motion donné aux fins du présent règlement par le conseiller Julien DULUDE, lors de la séance du conseil tenue le 2 juin 2015;

Considérant que le conseil municipal a adopté par résolution, à une séance ordinaire tenue le 2 juin 2015, le premier projet de règlement no. 185-36;

Considérant la tenue de la consultation publique le 7 juillet 2015 à 19h00 relativement au projet de règlement no. 185-36 modifiant le règlement no. 185 sur le zonage;

Vu l'absence de demande d'approbation référendaire au 24 juillet 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Julien DULUDE**, appuyée par **Sylvain LAPLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le règlement numéro 185-36 modifiant le règlement 185 sur le zonage soit et est adopté et qu'il soit et est décrété par ledit règlement ce qui suit:

1. D'ajouter, à titre d'usage autorisé à l'intérieur de la zone P-2, l'usage suivant :

"-Groupe commercial / - Service / - services médicaux et de santé. La fonction commerciale locale est limitée à un maximum de 10 % de la superficie de l'affectation récréative du schéma d'aménagement et de développement révisé."

2. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

2015-08/225

Demande de recommandation d'une servitude - 1134, ch. Petite-Côte - CPTAQ

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, appuyée par **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil appui la demande adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) préparée par la propriétaire du 1134, chemin de la Petite-Côte.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

Rapport d'activités du service - juillet 2015

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activité pour le mois de juillet 2015.

2015-08/226

Centre communautaire - contrat de pavage / façade de l'immeuble

CONSIDÉRANT que la Municipalité a lancé un appel d'offres sur invitation auprès de quatre soumissionnaires pour des travaux de pavage en façade du centre communautaire;

CONSIDÉRANT que quatre soumissions ont été reçues, à savoir;

Nom des soumissionnaires	Prix avant taxes
Les Pavages Ceka inc.	16 337,00 \$
Les Pavages M.C.M. inc.	18 034,45 \$
Sintra inc.	18 778,95 \$
Les Pavages Chenail inc.	21 465,50 \$

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Normand BOYER**, appuyée par **Gaston DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les soumissions et octroi le contrat de pavage en façade du centre communautaire à la société Les Pavages Céka inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 16 337,00 \$ (taxes exclues).

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2015 au fonds des activités d'investissement suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

Rapport annuel 2014 de la Bibliothèque municipale

Le conseil prend acte du dépôt du rapport annuel 2014 de la bibliothèque municipale.

Monsieur le maire mentionne qu'il sera disponible pour consultation sur le site Web de la municipalité.

Centre communautaire - achat d'équipements

Ajourné à la séance du 11 août 2015

POUR INFORMATION

- Festival de Saint-Michel;
- Travaux - Centre communautaire
- Travaux - réflexion des rues Robert et Guy



No de résolution
ou annotation

2015-08/227

PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 30 minutes)

Le Maire reçoit les questions des citoyens.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU 11 AOÛT 2015

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, appuyée par **Julien DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QU'à 20h50, la séance soit ajournée au mardi, le 11 août 2015 à 19h30.

Jean-Guy HAMELIN, Maire

Daniel PRINCE, Directeur général &
Secrétaire-trésorier